



Enseignement supérieur Parcoursup à l'heure du bilan

LA NOUVELLE procédure d'admission dans l'enseignement supérieur est close depuis vendredi 21 septembre. Les résultats définitifs seront publiés le 25 septembre. A une semaine de la clôture, il ne restait plus que 2500 bacheliers sans proposition d'affectation. Au terme de cette première

année de mise en œuvre controversée, chacun admet que des ajustements seront nécessaires pour améliorer le système. Ils devraient notamment viser à accélérer le rythme des inscriptions pour réduire d'autant l'attente et le stress des futurs étudiants.

PAGE 10



FRANCE

Des pistes de réforme se dessinent pour Parcoursup

La nouvelle procédure d'admission dans l'enseignement supérieur a clos le 21 septembre

L'heure du bilan est proche. Vendredi 21 septembre, la toute première édition de Parcoursup, le nouveau système d'admission dans l'enseignement supérieur, s'est achevée. Alors que le ministère de l'enseignement supérieur doit communiquer mardi les résultats définitifs, les chiffres, publiés mi-septembre, tendent à montrer que la nouvelle procédure ne devrait pas laisser beaucoup plus de candidats sans proposition que sa prédécesseure, Admission post bac (APB). Au 15 septembre, ils n'étaient plus que 2 500 bacheliers, selon la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, auxquels s'ajoutent plusieurs milliers d'étudiants en réorientation (4 000 au 5 septembre). Fin septembre 2017, APB avait clôturé avec 3 729 candidats « sans fac ».

Au-delà des chiffres, le processus de Parcoursup a posé question durant tout l'été. Attente anxieuse des candidats, incompréhension sur les critères utilisés par les universités pour les départager à l'entrée des formations faisant naître des soupçons de discrimination envers certains lycées de banlieue parisienne, inquiétude des formations qui n'ont pu remplir que très tard leurs classes... Sur chaque problématique, les acteurs du monde éducatif ont commencé à défendre des pistes de réforme.

Frédérique Vidal a elle-même promis des « ajustements ». La ministre a eu beau écarter les polémiques au cours de l'été, les questions de fond demeurent. « Croire que tout peut marcher la première année d'une réforme re-

lève de la pensée magique, commente un président d'université, pourtant défenseur des nouvelles règles mises en place. *Cela n'a rien d'infamant de reconnaître qu'il y a des problèmes à régler.* »

Eviter l'autocensure

Ainsi, de nombreuses voix réclament un retour à une forme de hiérarchisation des vœux des candidats, pour ne pas revivre la lenteur du système. « *Le constat est unanime, du côté des candidats, mais aussi des formations. Il faut que ça aille plus vite* », plaide Philippe Vincent, secrétaire général du Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale. Au 21 juillet, ils étaient encore 94 000, sur 800 000 inscrits, à n'avoir reçu aucune proposition, contre 65 400 en 2017. Et les choses n'ont avancé que très lentement jusqu'à la fin août.

Sur Parcoursup, le candidat est invité à accepter ou refuser chacune des propositions reçues, au fil de l'eau, jusqu'au 5 septembre, quand l'algorithme d'APB affectait simultanément des milliers de jeunes selon le classement initial des vœux, jusqu'à la mi-juillet. Ce nouveau fonctionnement vise à donner une vraie liberté de choix aux bacheliers, tout au long de la procédure, selon le ministère.

Une manière d'éviter l'autocensure en permettant aux lycéens de se positionner sur des propositions réelles, sans stratégie sur leurs chances d'obtenir telle ou telle formation. La fin de la hiérarchisation rend également difficile la mesure de la satisfaction des lycéens et des filières en tension,

soulignent de leur côté les détracteurs des nouvelles règles d'accès à l'enseignement supérieur.

Frédérique Vidal, qui a défendu sans relâche la non-hiérarchisation des vœux, a tout de même ouvert une brèche le 14 septembre, en évoquant pour la première fois la possibilité de « réfléchir » à une réintroduction d'un classement. « *J'ai dit qu'on ne reviendrait pas sur une hiérarchisation initiale dès le début du processus* », a-t-elle précisé, laissant sous-entendre que les candidats, à l'avenir, pourraient être amenés à classer leurs vœux une fois les premières réponses des formations reçues.

« Secret des délibérations »

Autre dossier sur lequel la ministre est particulièrement attendue, celui de la transparence des critères de sélection utilisés par les établissements pour trier les millions de dossiers des candidats. Car si les prérequis de chaque formation ont été rendus publics, les critères précis utilisés par chaque commission pour classer les dossiers restent protégés par le « secret des délibérations ». Quelles notes ont été prises en compte ? Quel poids a été accordé à la lettre de motivation, au CV, à l'avis du conseil de classe de terminale ? Dans quelle mesure la filière du bac ou le lycée d'origine ont pesé ? Mystère. De quoi alimenter les incompréhensions et les soupçons de discrimination qui se sont parfois fait entendre. Au point que le Défenseur des droits, saisi du sujet, a décidé d'instruire le dossier Parcoursup.

« *Les algorithmes locaux doivent être rendus publics*, défend Franck Loureiro, secrétaire général adjoint du SGEN CFDT pourtant

joint du SGEN-CFDT, pourtant soutien de la réforme. *Mais cela ne concerne pas seulement l'université. Les BTS, classes préparatoires et IUT aussi.* Une transparence pour tous en somme, même pour les filières sélectives, qui augure des débats explosifs. La ministre a défendu jusqu'ici le maintien du secret des délibérations.

« *Il faut que les critères locaux soient les mêmes partout*, ajoute Virginie Laval, vice-présidente formation de l'université de Poitiers. *Sinon, chaque établissement peut avoir une politique différente et on risque d'aboutir à une université à deux vitesses.* » Elle concède cependant une grande avancée : la fin du tirage au sort. « *Il est plus facile d'expliquer à un candidat pourquoi il n'a pas eu de place dans une filière en tension* », salue-t-elle.

Préconisations

Dernière question épineuse : quel avenir pour les quotas géographiques ? A la place de la priorité académique qui prévalait sur l'ancienne plate-forme APB, les recteurs ont fixé cette année, pour chaque licence, un taux maximum de candidats issus d'une autre académie. Ces pourcentages très variables d'une formation à l'autre ont été accusés d'empêcher certains candidats de quitter leur académie, et, partant, d'en favoriser d'autres.

La ministre Frédérique Vidal a déjà dit « *entendre* » les craintes d'assignation à résidence. « *Il semble que le gouvernement veuille ouvrir encore plus les quotas, croit savoir une source universitaire. Mais attention à ce qu'une poignée de métropoles n'aspirent pas ainsi tous les meilleurs bacheliers de leur territoire.* »

Sur certains de ces sujets, le ministère de l'enseignement supérieur va devoir avancer vite car l'information aux lycéens sur Parcoursup doit débiter avant la fin de l'année. Si la communauté

universitaire est encore très divisée quant au résultat de cette année zéro, entre défenseurs et détracteurs de la nouvelle procédure, le bilan définitif devrait permettre d'y voir plus clair. De même que les préconisations du comité éthique et scientifique Parcoursup, attendues dans les semaines qui viennent. ■

CAMILLE STROMBONI
ET SÉVERIN GRAVELEAU

« Le constat est unanime, du côté des candidats et des formations. Il faut que ça aille plus vite »

PHILIPPE VINCENT
secrétaire général du
Syndicat des personnels
de direction de l'éducation

La ministre du supérieur est attendue sur la transparence des critères de sélection utilisés par les établissements

